

7. Motions ou interpellations

Motion de M. Dominique Epp concernant : « Fusion des communes : pour ou contre ? - Un état des lieux s'impose ! »

Contexte

« La dernière décennie du XXème siècle a été marquée par la fusion d'entreprises. Pourrons-nous éviter les fusions de communes au début du XXIème siècle ? La taille optimale d'une commune se situe-t-elle vraiment à 4'000 ou 5'000 âmes ?

Que nous le voulions ou non, à l'heure où fusion est synonyme « d'économies d'échelles » et de « masse critique », les réponses à ces questions nécessitent une analyse plus approfondie. A l'instar de ce qui se fait dans d'autres cantons, le canton de Vaud ne manquera pas, à terme, de se lancer dans cette voie. L'Assemblée Constituante a du reste déjà adopté, en date du 22 septembre 2000, le principe que le Canton encourage les unions de communes par des aides financières et un bonus. Cependant, c'est une stratégie clairvoyante et non l'appât du gain qui doit déterminer notre avenir !

Ce qui jusqu'à peu relevait de la fiction, pour certains même d'une vision apocalyptique, est en passe de devenir réalité : les 5 communes de Grandvaux, Cully, Epesses, Riex et Villette espèrent bien unir leurs destinées à moyen terme. Une union qui permettra, accessoirement, de réduire les effectifs des instances politiques à un cinquième des 25 Municipaux et 215 Conseillers actuels. Les Municipalités y sont déjà favorables, mais il leur reste à convaincre leurs concitoyens. La Broye vaudoise nous fournit un second exemple où 3 communes flirtent avec leurs voisins fribourgeois afin de se sortir de leur enclave actuelle dont la principale justification, à savoir les rivalités religieuses, a depuis longtemps disparu. Montreux a déjà fait le pas dans les années 60.

Mais pourquoi un état des lieux sur la question à St-Légier ?

Si je vous présente cette motion aujourd'hui, c'est avec la conviction que notre Commune peut se profiler comme une commune moderne et comme un moteur du débat qui devra s'instaurer dans le District. A défaut, elle se verra réduite au rôle d'un pôle mouton suivant son troupeau.

Ne laissons pas échapper cette occasion de choisir une bonne solution avant qu'on ne nous en impose une mauvaise, en d'autres termes : anticipons !

Contrairement à un mariage entre individus, une fusion de communes est plus un mariage de raison que d'amour. Ce serait aller trop vite en besogne que de vouloir présenter une liste exhaustive des opportunités, mais en voici quelques exemples:

- former une masse critique capable de mieux se faire entendre auprès des autorités cantonales, conformément à la devise « l'union fait la force »;
- rationaliser l'utilisation de nos moyens et ressources par leur mise en commun et le partage de compétences afin d'aboutir à des économies d'échelle tout en améliorant le service public;
- accroître notre compétitivité sur les plans économique et touristique et créer de nouvelles opportunités;
- renforcer l'attrait pour nos habitants à assumer un rôle actif dans la vie politique.

Bien entendu, l'idée d'une fusion suscite aussi des inquiétudes et réserves qu'il nous faudra prendre en compte :

- la perte d'emplois dans les administrations locales,
- l'entrave à l'autonomie communale actuelle
- des rivalités historiques à surmonter.

Vous pourriez être tentés à croire que ma motion vise notre voisin à l'Est. Mais, même si nous collaborons déjà avec Blonay dans plusieurs domaines, nous assistons aujourd'hui à une régionalisation qui dépasse souvent le cadre de nos deux seules communes. Alors, peut-on faire mieux en faisant un pas de plus ?

Un état des lieux nous permettra d'identifier les réels enjeux d'une fusion pour St-Légier. Il faudra pour cela englober dans notre analyse d'autres communes telles que Corsier, Corseaux, Chardonne ou Jongny à l'Ouest. Mais là encore, cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive.

Et y a-t-il urgence ? Si nous arrivions à la conclusion qu'une fusion serait notre meilleure option, c'est un travail de longue haleine qui nous attendrait. Car nous ne changerons pas les habitudes, et encore moins les traditions qui se sont installées au fil des siècles, du jour au lendemain : il nous faudra convaincre, d'abord les instances politiques communales, puis les populations concernées.

Alors évitons de perdre du temps, et une fois de plus, anticipons ! Ayant accepté de représenter les intérêts de nos concitoyens et de notre Commune, nous portons aussi la responsabilité de faire évoluer nos mentalités dans un esprit d'ouverture et ce dans l'intérêt même de notre liberté.

Je propose que le Conseil communal demande :

1. que la Municipalité étudie les opportunités et risques que constituerait un rapprochement entre St-Légier-La Chiésaz et une ou plusieurs communes voisines;
2. que la Municipalité soumette au Conseil un rapport avec ses conclusions et une proposition quant à la démarche qu'elle considérera la plus appropriée. »

M. Carlos Pfeiffer : pense que ceci est un problème important et il propose que l'on désigne une commission pour voir si l'on doit entrer en matière et pour faire une réflexion sur ce sujet.

M. Ernest Cardis, Syndic : salue la réflexion de M. Epp et précise que cela fait aussi partie des réflexions de la Municipalité sur la fusion des communes.

Concernant l'état des lieux, celui-ci est en train de se faire, lus précisément le plan directeur régional qui fait cet état des lieux et qui reprend toutes les choses qui composent ce district et les possibilités qu'il y a de faire, de ne pas faire ou de mieux faire. M. le Préfet souhaiterait depuis plusieurs années qu'il y ait plusieurs communes. M. le Syndic pense que bien des choses vont déjà évoluer dans la future législature. Lui pense que l'état des lieux que représente le plan directeur régional sera une bonne occasion d'apprécier ce qui existe dans ce district.

M. Jean de Gautard, Municipal : précise que ce que l'on pourra constater lors de la présentation de ce plan directeur « Riviera » c'est un début de ciment régional et qu'il faudra que cela persiste. Concernant le vœux de M. le Préfet, il en sourit mais il a l'impression que l'on va, pour autant que le district soit une limite correcte, à terme vers une seule commune pour tout le district.

M. Ernest Cardis, Syndic dit encore qu'il y a une phase intermédiaire qui se développe dans le district, à savoir les associations de commune. Aujourd'hui il y a deux associations qui existent soit :

- le SIGE qui traite l'épuration pour tout le district ainsi que la distribution de l'eau également pour le district à l'exception de Blonay et St-Légier,
- Le Service intercommunal des viandes et denrées alimentaires.

Ces deux associations vont probablement - peut être déjà en 2002 - fusionner. D'autres services se préparent comme le Service du feu, la protection civile, la police qui pourrait elle devenir une police régionale.

M. François Bosshard est sur le fond convaincu par la motion de M. Epp mais il se pose tout de même une question à savoir : va-t-on ce soir renvoyer cette motion à la Municipalité ou si au contraire on nomme une commission pour discuter de sa prise en considération. Estimant que cet objet est d'une envergure considérable, il trouve trop réducteur d'avoir simplement une commission du conseil qui renvoie après cette tâche énorme à la Municipalité. Il pense qu'il devrait y avoir un dialogue avec la Municipalité et savoir quelle étape on vise pour avoir une concrétisation.

Concernant les modalités, il demande s'il faut nommer une commission pour examiner la simple prise en considération ou le renvoi à la Municipalité est suffisant dans l'objectif que vise le motionnaire.

M. Alain Bovay : donne comme exemple la commune de Montreux qui a bien réussi dans ce domaine. Il pense qu'il serait très intéressant d'avoir un débat d'idées, de voir ce qui se passe au niveau du plan directeur de la Riviera, de voir ce que l'on veut, au

niveau des infrastructures et cela permettrait également à St-Légier de s'exprimer et de se positionner par rapport à ce que l'on veut dans le futur.

M. Ernest Cardis, Syndic se demande également ce qu'est la taille critique d'une commune est-ce 4'000 ou 5'000 habitants ou plus ou moins. Par contre, ce qu'il faut savoir c'est que dans le canton de Vaud il y a 384 communes, que la commune de St-Légier avec ses 3950 habitants est en 3ème rang et que Veytaux avec 800 habitants en est au 120ème.

M. Bernard Droz : partage l'opinion de M. Bosshard et qu'il serait intéressant pour tout le monde de pouvoir exprimer son avis sur la question et aussi aider la Municipalité à faire son chemin. De ce fait l'idée de la création d'une commission pour étudier cette motion pour trouver des solutions est bonne.

M. Jean-Luc Burgy est de l'avis de M. Epp et voudrait soutenir également la proposition de M. Pfeiffer dans le sens où un état des lieux existe plus ou moins soit par un plan directeur régional soit par les diverses associations, il pense qu'une commission pourrait déjà fixer un objectif afin qu'il y ait un suivi. Celle-ci pourrait commencer par défricher le travail et dire comment on va étudier le problème avec la Municipalité.

M. Dominique Epp : tient à préciser que sa motion de vise pas la fusion de St-Légier mais qu'il s'agit de débattre cette question et de voir quels sont les papables. Par contre, il est tout à fait d'accord avec M. Bossard lorsqu'il dit que ce sera un travail considérable et lui, ne pense pas que ce soit une commission du Conseil ni même la Municipalité qui va pouvoir traiter cet objet à fond; mais ce qu'il souhaite c'est que l'on puisse commencer ce débat même si la décision est pour dans 10 ans. Il souhaite qu'une commission du Conseil soit nommée pour commencer à dégrossir la question.

M. Claude Michaud, Municipal tient à préciser que cela fait déjà 10 ans que « l'on réfléchi » et il se demande si cette commission à l'échelon de St-Légier c'est vraiment la bonne solution, où s'il ne faudrait pas déjà voir quelque chose de régional.

M. François Bosshard : propose que la motion de M. Epp soit renvoyée à une commission du Conseil pour examen et prise en considération.

La discussion est close.

La proposition de MM Bosshard et Pfeiffer est mise au vote elle est acceptée à la majorité des voix moins 2 abstentions

Interpellation de M. Nicolas Tarin concernant « Slalom géant des bacs à fleurs »

« Je dépose cette interpellation au titre volontairement de saison après avoir constaté ces dernier jours l'apparition de plusieurs « piquets de slalom » sur la route du Tirage, à la hauteur des vestiaires du terrain de Foot.

En effet, après avoir testé quelques années durant, le slalom de la route des Areneys (cette portion de route étant devenue tellement plus agréable durant le 700ème), j'ai eu la surprise de pouvoir constater qu'en cette période de fête prochaine, nous ne connaissons pas à St-Légier la multiplication des pains mais celle des bacs à fleurs.